

cause de sa nation, & en-
gistrée en la Chambre des
desquels fut donnée confor-
mément en l'année mil six cents
le sieur de Monts laquel-
le General de l'Admiral-
leur du Palais à Rouen,
quel est Andre de la Ro-
che de Caën, & fort bon hi-

lirons cy-apres despesche
de la Floride: mais l'Em-
perateur auoir de tels voisins que
des Indes Occidentales
qui le maintenoient y ren-
voyer y faisoit faire main-bas
nous en faire perdre la co-
gnissance de la Majesté estant
comme delaissee & haban-
dant son successeur ne se mou-
vement, & de telles con-
fiance Religion pretendue re-
cevoir sous les regnes de Charles
desbarquements remarqua-
bles de Vilegaignon, & ceux
d'Andonniere, Gourgues,
desquels sont referez par
ceux de ceux de Verazzan,

un desir genereux de con-
duire au milieu des troubles
en l'an mil cinq cents
quatre-

quatre-vingt vnze, le sieur de la Courpré qui y fist plusieurs
descouuertes: & aussitost que sa Majesté eut faict la paix ge-
neralle, & tranché la dernière teste du monstre de la ligue que
Philippe II. Roy d'Espagne luy auoit suscitée & fomentée: y
renuoya en l'année mil cinq cents quatre-vingt dix huit, le Mar-
quis de la Roche en qualité de Lieutenant General, pour y
descourir d'auantage, conquerir, & gouverner les terres de
Canada, Hochelaga, Isle de Sable, la grande Baye, la Bra-
dor, Norembega & autres contrées, y planter la Religion
Catholique: & les Loix du Royaume: En suite de quoy sa
Majesté despescha encor les Capitaines Chauuin de Dieppe,
Pont-graue de Honnefleu, & Preuier de Saint Mallo, avec
plusieurs autres qui penetrerent fort auant, & y reco-
gneurent mieux qu'aucuns autres eussent encor faict: ce
que j'ay creu bien scauoir les en ayant interrogez particu-
lierement.

Sur le rapport desquels y veullent pourueoir le sieur de
Chastes Cheualier de Malthe, Gouverneur de Dieppe,
de la qualité de Viceroy, depuis le quarantiesme degré jus-
ques au 52. de latitude, en laquelle charge estant decedé sur
le point de son embarquement, le sieur de Monts pourueu a-
uéc tout & tel pouuoir que luy, & qu'auoit eu autresfois le sieur
de Robertual, duquel nous auons parlé cy-dessus, à com-
mencer depuis le quarantiesme degré jusques au quarante-six
pour y establir l'autorité du Roy, & en amener les peuples à
la cognoissance de Dieu & de l'Eglise, pourueoir pour la pre-
miere fois aux Offices de la Guerre, de la Justice & de la Po-
lice, puis à presenter à sa Majesté pour y estre pourueu, trait-
ter, paix, amitié & alliance avec les Princes, & peuples des
Sauuages, à ce deffaut leur faire la guerre, negotier & trafi-
quer amiablement avec eux, leur donner & octroyer graces
& Priviliges, charges & honneur comme en pareil aux Fran-

Ecc